

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SAGE DE L'AVRE**

**Verneuil-sur-Avre  
Le 14 février 2008**

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Le 14 février 2008 à 17h00, la commission locale de l'eau du SAGE de l'Avre, légalement convoquée, s'est réunie dans la salle Claude Temmem de l'espace André Malraux à Verneuil-sur-Avre, sous la présidence de Monsieur Louis PETIET, président de la CLE du SAGE de l'Avre.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Membres votants présents :

M.Auffret (Bâlines), M.Cayuela (Mesnil-sur-l'Estrée), Me Hessel (région Centre), M.Jallot (La Ferté-Vidame), M.Morel (St-Christophe-sur-Avre), M.Naveau (Rueil-la-Gadelière), M.Perron (Verneuil/Avre), M.Petiet (Conseil général de l'Eure), M. Sylvestre (La Poterie-au-Perche), M. Morel (Saint Germain/Avre), M.Gautier (Montigny/Avre), M.Lainé (SIVA)

M.Laroche (FDPPMA 27), M. Fetter (FDPPMA 28), M. Jacque (Ville de Paris), M. Plovie (Chambre d'agriculture 28), M. Prevost (Chambre d'agriculture 61), M.Leroy (Chambre d'Agriculture de l'Eure), Me Sobrino (CCI 27), M. Rimbert (Faune et Flore de l'Orne), M.Mulet (Eure-et-Loir Nature), Mr Calonnec (La Sauvegarde de l'Environnement)

M. Suquet (préfecture Eure), M.Loury (DDAF 27), M.Riout (DDE27), Me Olivier (AESN)

Autres membres présents :

M. Gasdon (Chambre d'agriculture 61), M.Godinot (Verneuil/Avre), M.Gautier (Beauce)

Assistaient également à la réunion :

M. Laya (Eau de Paris), M. Maugendre (ONEMA 28), M. Lefebure (Boissy-les-Perche), M. Chesnay (St-Victor/Avre), M.Doron (FDPPMA 61), M.Linard (Cater 28), Me Lorieux (CG 61), M.Leroyer (St-Maurice-les-Charencey), Me Rabourg (Chambre d'agriculture 27)

Excusés

Mr Artéchéa (SIVA), Mr Aubry (Nonancourt), M.Bilbille (Dampierre), M.Housset (Eure-et-loir Nature), M.Nicolas (Senonches), M.Lebeaut (St-Maurice-les-charencey)

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Ordre du jour

- **Validation du document « Tendances et Scénarios sectoriels »**
- **Point sur les évolutions réglementaires**
- **Questions diverses.**

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

## **Discussion sur les Tendances et Scénarios**

### **Contexte réglementaire :**

Après un rappel sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE ainsi qu'un point sur les implications du Décret d'application de la LEMA du 10 août 2007, les tendances et scénarios d'évolutions sur le bassin de l'Avre sont présentés à la CLE.

Suite à la réunion de la Commission Seine-Aval du 11 octobre 2007, les objectifs ont été revus pour certaines masses d'eau. Si l'objectif de bon état en 2015 est conservé pour les masses d'eau Avre médiane et aval, Il est repoussé à 2027 pour les masses d'eau Avre amont, Meuvette et Buternay-Lamblore.

Concernant les masses d'eau souterraines, l'objectif de bon état en 2015 est conservé pour la masse 4081 (cénomaniens sableux libre). Pour la masse d'eau 3211 (craie altérée) si l'objectif de bon état quantitatif est maintenu pour 2015 celui de bon état qualitatif est repoussé.

### **Evolution socio-économique :**

#### **La population**

La population du bassin va globalement augmenter sur quatre masses d'eau (environ 5500 personnes 1999/2025) sauf sur le Buternay-Lamblore qui devrait perdre quelques centaines d'habitants. Le plateau va connaître une croissance plus importante que la vallée. Deux secteurs de la vallée vont voir leur population augmenter plus sensiblement à savoir :

- Breux/Acon/Dampierre-sur-Avre
- Muzy/Saint-Georges-Motel

#### **Les activités industrielles et commerciales**

L'évolution est globalement positive d'un point de vue écologique du fait du recul de l'industrie au profit des services aux entreprises et du BTP.

#### **Les activités Agricoles : Les productions végétales**

Les grandes mutations du paysage (retournement des prairies, disparition des haies, drainage...) sont aujourd'hui achevées excepté dans le Perche. Les phénomènes associés à ces transformations vont donc évoluer moins rapidement que ces 20 dernières années mais se généraliser à l'ensemble du bassin.

Il faut noter que nous assistons à une réelle prise de conscience des agriculteurs sur la nécessité de pratiquer une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

- **MR CALLONEC** souhaiterait que le document mentionne le chemin qu'il reste à faire en augmentation de surfaces BIO. L'Agence de l'Eau va utiliser ces cultures BIO pour protéger les BAC.
- **MR PLOVIE** estime que le document fait ressortir une évolution trop négative de l'agriculture. En effet dans le cadre de la conditionnalité, les agriculteurs sont fortement contrôlés. La profession agricole participe en Eure-et-Loir à la mise en place des Bassins d'alimentation en eau potable afin de limiter la

montée des nitrates par des méthodes de cultures appropriées (reliquats azotés, cultures pièges à nitrates, agriculture de type intégrée utilisant moins de phytosanitaires et moins d'azote...). Elle a également l'obligation de mettre en place des bandes enherbées dans le cadre environnemental le long des cours d'eau et de réaliser un plan prévisionnel de fumure (avec si possible des prélèvements pour reliquats azotés. De plus des retraits de phytosanitaires ont été effectués en particulier sur terrains drainés.

Enfin les prairies ne peuvent plus être retournées depuis 2003 sous peine de pénalités globales.

Mr Plovie fait aussi remarquer que les prélèvements agricoles sont inférieurs aux pertes liées à l'AEP.

- **MR PREVOST** confirme que les retournements de prairies sont interdits depuis 2003. Il tient à préciser qu'en 1970, le colza était une culture confidentielle, qui de plus participe au piégeage des nitrates.

### ***Les activités agricoles : Les productions animales***

L'observation de ces 30 dernières années montre que l'élevage bovin a fortement régressé, tandis que l'élevage porcin stagnait et l'ovin progressait.

On assiste à une spécialisation des territoires avec une importante régression de l'élevage dans le Thymerais-Drouais couplé à une diminution du nombre d'exploitations et une augmentation des cheptels.

Le volume d'effluents reste constant et ne devrait pas poser de problème sur le bassin.

## **La ressource en eau potable**

### ***Evolution quantitative de la ressource***

Après un rappel des chiffres caractérisant ce paramètre, divers scénarios d'évolution des prélèvements sont définis pour l'AEP, l'industrie et l'agriculture.

Après édification de plusieurs scénarios globaux mixant les précédents scénarios, il ressort que les aspects quantitatifs ne devraient pas poser de problèmes dans les années à venir étant donné que dans le scénario le plus pessimiste, les prélèvements en AEP (pour les besoins du bassin) ne devraient pas excéder 7.35 millions de m<sup>3</sup> à l'année alors que la capacité maximale actuelle est proche de 15 millions de m<sup>3</sup>.

- **MR DORON** émet de sérieux doutes sur les évolutions proposées dans le document des paramètres étudiés dans un contexte d'accentuation des drainages, de retournement des prairies. De plus le paramètre phosphore n'est pas étudié.
- **MR CALLONEC** estime que les prélèvements liés à l'agriculture sont largement sous-estimés, seulement 10% des forages agricoles serait équipés de compteur d'après des données Agence de l'Eau. De ce fait la pression sur la nappe s'élèverait ainsi à 15 ou 20% au lieu des 11.8% décrits dans le diagnostic.
- **MR LAINE** affirme que tous les forages agricoles sont équipés de compteur et qu'il est contrôlé chaque année à ce sujet.
- **MR NAVEAU** estime que les pertes AEP sont surtout une perte pour les contribuables qui paient.

### ***Evolution qualitative de la ressource***

---

L'étude s'est intéressée à l'évolution de trois paramètres :

- Les nitrates, dont l'évolution est plutôt pessimiste,
- La turbidité dont la tendance est considérée comme incertaine,
- Les phytosanitaires dont la tendance est aussi considérée comme incertaine.

Il en ressort que seules quatre zones homogènes sur douze, identifiées par les Schémas Départementaux en Eau Potable, présentent une tendance positive de la qualité de leur ressource en eau potable.

### **La qualité de la ressource en eau potable constitue l'un des enjeux majeurs du SAGE.**

- **MR NAVEAU** estime que la mise en place des SPANC va améliorer la qualité des eaux puisque jusqu'ici bon nombre de dispositifs se rejetaient dans les puis ou dans la rivière directement.
- **MME RABOURG** souhaiterait connaître le nombre de syndicats d'eaux potables et le nombre d'interconnexions sur le bassin. Elle regrette que l'absence de connexion AEP entre les syndicats engendre des mesures drastiques sur la profession agricole. Elle aurait souhaité que le problème de l'organisation des syndicats d'eau soit soulevé.
- **MME OLIVIER** répond à cela que le problème des syndicats d'eau et des interconnexions est traité dans l'état des lieux.
- **MR LEROY** dit que les petites structures tendent à disparaître sur le bassin. Breux/Acon se regroupe avec Dampierre/Tillières avec une interconnexion à venir dans les deux ans.
- **MR AUFFRET** estime que l'on demande beaucoup aux particuliers, agriculteurs, collectivités. Il souhaiterait que l'état montre l'exemple en recueillant les eaux de ruissellement de la RN12 qui représentent des volumes importants. Il souhaite que le SAGE aille dans ce sens.

## **Les phénomènes d'inondations**

### ***Evolution de la Vulnérabilité***

---

En ce qui concerne la vulnérabilité, les mesures réglementaires et préventives prises à ce jour (PPRI, documents d'urbanisme,...) permettent d'envisager une stabilisation de la situation.

Deux zones devraient malgré tout voir leur vulnérabilité augmenter : l'Avre médiane et le plateau de Saint-André. L'Avre aval qui présente le risque le plus important du bassin devrait voir sa vulnérabilité diminuer.

Quant à l'extrémité aval, la situation devrait se stabiliser.

### ***Evolution de l'Aléa***

---

L'appréciation de l'évolution prévisible de l'aléa inondation reste difficile. Néanmoins, étant donné que les plus importantes mutations dans la gestion de l'espace (citées précédemment) paraissent pratiquement achevées, la tendance globale est plutôt à une stagnation de l'aléa à son niveau actuel.

Trois secteurs sont néanmoins encore susceptibles de connaître une évolution négative de cet aléa :

- La tête de bassin,
- Le plateau du Thymerais et de Saint-André,
- L'extrémité aval.

### ***Evolution des inondations***

L'évolution du risque d'inondation résulte du croisement de la vulnérabilité d'un secteur avec l'aléa auquel il est soumis. Ainsi le scénario tendanciel que l'on peut élaborer concerne essentiellement quatre zones :

- La tête de bassin, l'Avre médiane, l'extrémité aval ainsi que le plateau de Saint-André devraient voir le risque inondation s'accroître,
  - L'Avre aval devrait voir le risque se stabiliser mais restera le plus fort du bassin.
- **MR DORON** indique que si les pratiques actuelles accentuent le phénomène d'inondation à l'amont, cela se traduira par un risque accru sur l'ensemble du bassin.
  - **MR LAINE** émet des doutes sur l'augmentation du phénomène inondation sur le plateau de Saint-André qui se situe en hauteur. De plus il estime qu'on ne parle pas assez des constructions neuves, qui sont nombreuses dans le secteur, et génératrices de ruissellement et de pollution.
  - **MR PREVOST** affirme que les drainages ne contribuent pas au phénomène inondation.
  - **MR PLOVIE** ajoute que le problème des eaux pluviales de la N12 n'apparaît pas dans le document.

## **Les milieux aquatiques et humides**

### ***La qualité physico-chimique des eaux***

L'état physico-chimique des eaux est considéré comme bon (manque de données sur la masse Buternay-Lamblore) mais le paramètre nitrate pose toujours problème.

- **MR DORON** s'étonne que le paramètre phosphore n'ait pas été étudié dans le document compte-tenu qu'une majorité d'élevages sont excédentaires sur ce paramètre et qu'on assiste à une intensification de l'élevage agricole.

Commentaire : le paramètre phosphore ayant déjà été étudié dans le document d'état des lieux et celui-ci ne posant pas de problème particulier sur l'Avre (qualité bonne), il n'a pas fait l'objet d'une étude particulière dans la phase « tendances et scénarios ». Il est néanmoins mentionné page 42 du document.

- **MR LAINE** estime que les chiffres nitrates sur la Coudanne ne signifient pas grand-chose compte-tenu du fait que cette dernière ne coule plus depuis plus d'un an. De plus il n'y a pas de chiffres concernant les phosphates dans le document, et que bon nombres de STEP sont hors-normes. Il souhaiterait que l'on parle plus des industries et des ANC.
- **MR NAVEAU** s'inquiète de trouver les financements nécessaires à la mise aux normes des petites STEP.

- **MR GODINOT** estime que le renforcement des contrôles de l'état couplé à des normes toujours plus rigoureuses, notamment concernant le traitement des phytosanitaires, engendre un coût plus élevé de l'eau potable pour le consommateur.
- **MR LAROCHE** estime qu'on ne parle pas ou très peu des MES. Il aurait aimé que l'on parle plus des ruissellements agricoles qui sont une véritable nuisance pour la qualité des eaux au même titre que les ruissellements urbains.
- **MR LINARD** affirme qu'une station qualité va être mise en place prochainement sur le Buternay.

### ***L'état chimique des eaux***

---

La masse d'eau Avre aval, la seule à posséder une station de mesure pour ce paramètre, est considérée en mauvais état chimique du fait de la présence dans les sédiments de métaux lourds et de pesticides dans les eaux dans des concentrations supérieures aux normes.

### ***Evolution de l'hydromorphologie***

---

La tendance est négative car à ce jour aucun projet d'aménagement ou d'effacement d'ouvrage n'est envisagé. De plus il n'existe aucune structure compétente sur la Meuvette et le Buternay-Lamblore.

Il ressort qu'il est nécessaire de mettre en place une gestion globale adaptée à l'échelle du bassin.

- **MR DORON** dit que l'hydromorphologie est un facteur limitant sur l'ensemble de la Haute-Normandie.

### ***Evolution du patrimoine naturel***

---

La tendance est aussi négative car à l'exception des zones humides présentes sur le territoire du PNR du Perche, la lente régression de ces espaces semble devoir continuer. **Il est donc urgent de les mettre en œuvre ainsi que d'établir un recensement/diagnostic des zones humides.**

Concernant la gestion piscicole, la tendance est négative puisque l'ONEMA estime la perte de fonctionnalité de l'Avre à 60/80%, ce qui équivaut à un état fonctionnel médiocre. De plus les 3 PDPG existant ne vont pas dans le sens d'une gestion globale à l'échelle du bassin.

Ainsi en faisant des scénarios par masse d'eau, les voyants sont très majoritairement au rouge dans le domaine milieux aquatiques et humides. Seule tendance positive semblant se dessiner, la qualité des eaux de l'Avre aval qui devrait s'améliorer dans les années à venir.

<b>Conclusion</b>
-------------------

Les dysfonctionnements mis en évidence lors de l'état des lieux tendent à se confirmer dans l'avenir, voir même à s'aggraver dans certains domaines (vulnérabilité des captages d'eau potable, taux de nitrates, hydromorphologie...) en l'absence d'actions concrètes.

Prochaine étape du SAGE de l'Avre: **les objectifs qui devront permettre d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau en 2015 ou 2027, de concilier les différents usages de l'eau et de mettre en place une gestion durable de la ressource.**

- **MR SUQUET** salue de travail accompli dans le cadre de l'élaboration du SAGE Avre. Il souligne que le document se base majoritairement sur des évolutions s'étant déroulé sur trois décennies afin de définir des tendances lourdes qui ne sont pas forcément contradictoires avec les évolutions de ces cinq dernières années. De plus les tendances sont présentées avec un certain nombre de points d'interrogation et de questionnement, l'exercice de prospective étant un exercice difficile.  
Il est important de se projeter dans l'avenir pour se fixer des objectifs, des méthodes de travail afin de se positionner pour éviter le pire. C'est en travaillant à l'échelle du bassin que des solutions seront trouvées. La mutualisation des moyens et des expériences est une condition importante de la réussite.
- **MR PETIET** invite les participants de cette réunion à transmettre leurs remarques à l'animateur par écrit.

#### Gestion administrative et votes

La validation du diagnostic, sous réserve de l'intégration des commentaires des membres de la CLE, est soumise au vote.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

#### Questions diverses

Aucune question supplémentaire n'étant posée par l'assistance, Monsieur le Président remercie les membres de leur participation ainsi que Monsieur le maire de Verneuil-sur-Avre d'avoir accueillie la CLE du SAGE de l'Avre et clôt la séance.

*Ainsi fait et délibéré à Verneuil-sur-Avre les jour, mois et an que susdits*

Le Président de la CLE

Louis PETIET

